

## Charte des Comités d'intérêt de quartier de FUVEAU

Entre

La **Commune de Fuveau**, représentée par son Maire Madame Hélène ROUBAUD-LHEN autorisée par le Conseil Municipal dans sa séance du 29 février 2016

Et

Les CIQ de Fuveau :

- **Les Espinades**, représenté par son président Monsieur Jean-Marc SARAT
- **Les Haut de Fuveau**, représenté par son président Monsieur Henri WIRTH
- **Les Planes**, représenté par son président Madame Francine NANNI
- **Saint Charles**, représenté par son président Monsieur Bernard BRERRO
- **Saint François**, représenté par son président Monsieur Jean-Claude ESCAFFIT
- **Saint Michel – F. d'Aurumy - Masse**, représenté par son président Monsieur Georges MONJO
- **Sainte Victoire**, représenté par son président Madame Patricia AMPHOUX
- **Soleil Levant**, représenté par son président Monsieur Jean-Claude ROBIN
- **Vallée de la Barque et ses environs**, représenté par son président Monsieur Daniel VASSEUR
- **Vieux Quartiers**, représenté par son président Monsieur Bernard TARGOWLA
- **Jeu de Boules – Sainte Victoire** représenté par son président Madame Pascale COLE

Il a été convenu ce qui suit :

### **1. La composition du Comité d'Intérêt de Quartier**

Peuvent être membres du Comité d'intérêt de quartier (C.I.Q.), association régie par la loi de 1901 : les habitants du quartier, les associations intervenant dans les quartiers, les acteurs sociaux et économiques de chaque quartier concerné.

Les membres du Conseil d'administration du C.I.Q. sont des volontaires, élus dans chaque quartier. Ils constituent une force de consultation, de proposition, de représentation du quartier auprès des instances officielles.

## **2. La mission du Comité d'Intérêt de Quartier :**

Favoriser une participation effective des citoyens à la vie de leur quartier et de leur ville, par l'information, la concertation et la convivialité.

Le Président du CIQ ou son représentant par délégation, est un des interlocuteurs privilégiés des élus locaux.

## **3. Les droits et devoirs du Comité d'Intérêt de Quartier :**

La municipalité reconnaît aux Comités d'Intérêt de Quartier les fonctions suivantes :

- 1) Ils sont consultés par la Commune sur les projets ayant un impact sur leur propre quartier.
- 2) Ils collectent et transmettent les remarques et les suggestions de leurs habitants à la Municipalité,
- 3) Ils soumettent toutes les propositions destinées à améliorer la vie des habitants dans leur quartier,
- 4) Ils peuvent organiser des manifestations, sous leur entière responsabilité, afin de valoriser et promouvoir leur quartier et sa convivialité.
- 5) Ils participent à l'accueil et l'information des nouveaux arrivants dans leur quartier.
- 6) Ils donnent un avis consultatif.
- 7) Ils agissent en vertu du principe d'intérêt général uniquement, en respectant une totale neutralité d'un point de vue politique, religieux et philosophique.
- 8) Ils proposent des ajustements ou des modifications sur tout projet concernant leurs quartiers, par leurs réflexions au service de l'intérêt général.

## **4. Les engagements de la Commune :**

La Commune

1. Prendra en considération toute demande et proposition des C.I.Q., dans le cadre de leur mission. Elles seront alors portées à la connaissance du Maire, des élus concernés et des services compétents. Les décisions finales appartiennent aux autorités municipales.
2. Instruira dans les meilleurs délais les demandes et propositions qui auront été faites.
3. Informera le Comité d'intérêt de Quartier concerné des projets et enquêtes publiques prévus dans des délais permettant d'organiser l'information et la concertation la plus large.
4. Le Maire les consultera sur des projets qui ont un impact sur leur propre quartier.
5. Invitera, dans le cadre de groupes de travail, les représentants des CIQ à réfléchir sur les projets qui impactent directement ou indirectement les quartiers (sécurité, urbanisme, cadre de vie, circulation, logement, animations culturelles ou sportives...)
6. Mettra à disposition de chaque CIQ une salle de réunion.

## 5. Réunion de concertation :

Afin de pouvoir échanger sur des sujets d'intérêts généraux et de permettre à la mairie de présenter les dossiers en cours et ses projets, il sera proposé une réunion de concertation annuelle dans un état d'esprit positif et de confiance réciproque, en présence du Maire, des élus et des services concernés.

Seuls les sujets d'intérêts généraux seront abordés et débattus par le ou les représentant(s) de la Municipalité et ceux des CIQ.

Par ailleurs lorsqu'un C.I.Q. organise une assemblée générale, le Maire et les élus concernés peuvent y être invités. En ce cas, un ordre du jour préalable comportant les points à aborder sera transmis à la Commune. Seuls ces derniers seront abordés et débattus par le ou les représentants de la municipalité et le CIQ.

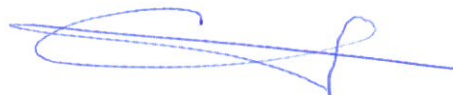
Fait à Fuveau, le

  
**Le Maire**  
**Hélène ROUBAUD-LHEN**

Culture

**Le Premier Adjoint**  
**France LEFORT**

Délégué aux Relations avec les CIQ à la  
et à la Communication



Pour les C.I.Q. Le Président ou son représentant,

  
**Jean-Marc SERRAT**, Président  
**CIQ LES ESPINADES**

**Henri WIRTH**, Président  
**CIQ LES HAUTS DE FUYEAU**

**Francine NANNI**, Présidente  
**CIQ LES PLANES**

**Bernard BRERRO**, Président  
**CIQ SAINT CHARLES**

  
**Jean-Claude ESCAFFIT**, Président  
**CIQ SAINT FRANCOIS**

  
**Georges MONJO**, Président  
**CIQ ST MICHEL, FT D'AURUMY, MASSE**

**Patricia AMPHOUX**, Présidente  
**CIQ SAINTE VICTOIRE**

  
**Jean-Claude ROBIN**, Président  
**CIQ SOLEIL LEVANT**

**Daniel VASSEUR**, Président  
**CIQ LA BARQUE et SES ENVIRONS**

  
**Bernard TARGOWLA**, Président,  
**CIQ VIEUX QUARTIERS**

  
**Patricia COLE**, Présidente  
**CIQ JEU DE BOULÉS, SAINTE VICTOIRE**



